

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 05 janvier 2015**

Le 05 janvier 2015, à 18 h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gérard ALAZARD, Maire de LUZECH.

Etaient présents : Mr Gérard ALAZARD, Mme Nadine BALCON, Mr Bernard PIASER, Mme Fabienne ALEMANNI, Mr Pierre BORREDON, Mr Rémy MOLIERES, Mr Daniel DUBOS, Mme Odile BORREDON, Mme Agnès LEBRE, Mme Delphine AZNAR, Mr Jean-Luc MANIE, Mme Nathalie QUEYREL, Mr Jean-Jacques BONDER, Mr Alexandre VIGNALS, Mme Christine GARRIGUES, Mr Floréal CARBONIE, Mme Christine CALVO, Mme Michèle CUBAYNES, Mr Pascal PRADAYROL.

Etaient absents excusés :

*Mme Agnès LEBRE a donné procuration à Mme Nathalie QUEYREL pour la première partie de la séance jusqu'aux questions diverses.*

Secrétaire de séance : Mme Christine GARRIGUES

**Approbation du compte rendu de la séance du 20 novembre 2014**

Aucune remarque. Adopté à l'unanimité.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 18 Procurations : 1	Pour : 19 Contre : Abstention :

### **2015\_1\_1 : Démission de Mr Joël BOURDAIN**

Monsieur le Maire fait part de la démission de Mr Joël BOURDAIN de son poste de conseiller municipal ainsi que celui de conseiller communautaire.

Il est remplacé par Monsieur Pascal PRADAYROL pour le poste de conseiller municipal et par Monsieur Floréal CARBONIE pour le poste de conseiller communautaire.

### **2015\_1\_2 : Choix du maître d'œuvre pour les équipements sportifs**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offre réunie le lundi 8 décembre 2014, s'est prononcée à l'unanimité sur le choix du cabinet d'architecte « Sol et cité » de Toulouse pour mener à bien la maîtrise d'œuvre de l'opération équipements sportifs de la commune.

Le montant de l'offre retenue est de 86 362 € HT soit 7.5 % d'un estimatif de travaux à 1 151 500 € HT (selon le préprogramme).

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit juste d'un montant estimatif des travaux et qu'il a déjà été revu à la baisse après un travail de recherche de solutions moins coûteuses.

### **2015\_1\_3 : Ouverture des plis – Chapelles nord de l'église Saint-Pierre**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offre réunie le lundi 8 décembre 2014, s'est prononcé à l'unanimité sur les choix suivants :

- Lot Maçonnerie : entreprise Rodrigues Bizeul pour 21 993 € HT
- Lot Menuiserie : entreprise Guerin Bernard pour 8 785 € HT
- Lot Peinture : entreprise Atelier d'Autan pour 32 836 € HT
- Lot Electricité : entreprise Mas Boras pour 2 449 € HT

pour mener à bien les travaux de réfection des 3 chapelles Nord de l'Eglise Saint Pierre, soit un total de travaux de 66 064 € HT.

Pour rappel, le Conseil Municipal en sa séance du 14 Avril 2014 avait déterminé une enveloppe de financement à 78 330 € HT.

**2015\_1\_4 : Tarif de la restauration scolaire**

Le collège de Luzech nous fait savoir que le tarif des repas de la cantine a subi une augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (+ 5 centimes).

Après avoir délibéré, le conseil municipal fixe à compter du 06 janvier 2015 le tarif de la restauration scolaire à 3.18 € (2.90 € frais de repas + 0.28 € frais de garderie).

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 18 Procurations : 1	Pour : 19 Contre : Abstention :

Mme QUEYREL, Monsieur BONDER tiennent à souligner qu'il existe des problèmes récurrents de qualité dans les repas servis au collège. Ils ne sont pas forcément adaptés pour les enfants en bas âge et la qualité n'est pas bonne. Mme GARRIGUES souligne que lors du dernier conseil d'école de la maternelle, des parents se sont plaints que leurs enfants ne mangeaient pas correctement ou même pas du tout.

Mme ALEMANNI signale que plusieurs actions ont déjà été entreprises au cours de ces dernières années pour tenter de remédier à ce problème, qu'il s'agit vraiment d'un problème récurrent qui a déjà été signalé à plusieurs reprises au Principal du collège et à l'intendant.

Monsieur le Maire propose de mener une action conjointe avec l'Association des Parents d'élèves, les enseignants et le personnel de cantine pour tenter de rassembler des faits précis et établir une proposition et un courrier au chef d'établissement.

Mesdames GARRIGUES, QUEYREL et Messieurs MANIE et BONDER se proposent de prendre contact prochainement avec les personnes intéressées pour mener à bien ce travail.

**2015\_1\_5 : Tarifs des musées**

Dans le cadre d'un accueil de groupe scolaire et d'un centre de loisirs, Monsieur le Maire propose de fixer un tarif groupe pour la visite de nos musées. L'importance du groupe et l'âge des enfants ne sont pas fixés, sachant que les groupes scolaires se déplacent généralement dans des grands bus.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif groupe scolaire et centre de loisirs à 25 € pour la visite de l'ensemble de nos musées.

Il est tout de même précisé que le musée « La Planète des Moulins » dispose de sa propre billetterie, en contrepartie elle assume l'ensemble des charges de fonctionnement de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 18 Procurations : 1	Pour : 19 Contre : Abstention :

**2015\_1\_6 : Délibération modificative budget « Clos de Lemouzy »**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un arrêté qu'il a du prendre en fin d'exercice 2014 concernant le budget « Clos de Lemouzy » afin de procéder à l'intégration du stock final de fin d'exercice.

**Commune de Luzech**  
 Département du Lot

**2014/123**

7.1 Décision

Budgétaire

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**Article 1** - décide d'effectuer une modification du budget Clos de Lémouzy, afin de procéder à l'intégration du stock final de fin d'exercice.

Etat budgétaire : Décision modificative n°1

Désignation	Augmentation de crédits Dépenses	Augmentation de crédits Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D 3355 : Travaux	70 000.00 €	
<b>TOTAL D 040 : Opération d'ordre entre section</b>	<b>70 000.00 €</b>	
R 3355 : Travaux		70 000.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opération d'ordre entre section</b>		<b>70 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>70 000.00 €</b>	<b>70 000.00 €</b>

**Article 2** – Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'un prochain conseil.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette décision modificative.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 18 Procurations : 1	Pour : 19 Contre : Abstention :

Monsieur MANIE s'interroge sur le nombre de lots vendus dans le lotissement communal de Lémouzy, ainsi que sur le prix au m<sup>2</sup>. A l'heure actuelle seulement 1 lot sur 10 a été vendu, une habitation vient d'y être achevée. Le prix de vente fixé au m<sup>2</sup> est de 38 € TTC.

Messieurs VIGNALS et MANIE soulignent que la conjoncture actuelle ne favorise pas les constructions nouvelles, mais peut-être que l'arrivée de la nouvelle cité scolaire sera un facteur déclenchant pour la vente de nouveaux lots.

### **2015\_1\_7 : Désignation d'un référent environnement pour le SYDED**

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est présenté comme un opérateur départemental au service des collectivités qui s'inscrit dans une véritable démarche environnementale, au travers des cinq compétences proposées à la carte « Déchets », « Bois-énergie », « Eau Potable », « Assainissement », et « Eau Naturelles ». Aussi, Monsieur le Maire informe l'assemblée, que le Comité Syndical du SYDED du Lot s'est prononcé, lors de la séance du 3 octobre 2014, en faveur de la création d'un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents seront les relais privilégiés du SYDED vis-à-vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils devraient permettre notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Dans un premier temps, leurs principaux axes d'intervention seraient :

Assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif,

Développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux...),

Faire le lien avec les écoles dans le cadre des animations pédagogiques,

Faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de désigner avant la fin de l'année, la personne qui assumera cette mission, de préférence un élu motivé et sensible à ces aspects.

Une première journée de rencontre de ces délégués est envisagée avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED (supports d'information et outils de communication).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature. **Monsieur Bernard PIASER se déclare spontanément candidat.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Bernard PIASER, comme référent « environnement » de la commune.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 18 Procurations : 1	Pour : 19 Contre : Abstention :

### 2015\_1\_8 : Désignation de représentants pour le collège

Selon le décret n°2014 – 1236 du 24 octobre 2014, les arrêtés de nomination de représentants des collectivités au sein du conseil d'administration du collège nommés antérieurement au 3 novembre 2014 sont caducs. Il convient donc de désigner de nouveaux représentants au conseil d'administration du collège de Luzech. En outre la composition du CA est modifiée et il convient d'élire un seul représentant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Mme Nathalie QUEYREL comme représentante de la commune au sein du conseil d'administration du collège.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 18 Procurations : 1	Pour : 19 Contre : Abstention :

**2015\_1\_9 : Désignation d'un représentant pour l'association « Pause aux filaos »**

Monsieur le Maire informe que l'association « Pause aux filaos » a sollicité la commune pour devenir membre de droit de leur association et désigner un représentant au sein de son conseil d'administration.

Après avoir délibéré, le conseil municipal désigne Mme Christine CALVO comme représentante de la commune au sein du conseil d'administration de l'Association « Pause aux filaos ».

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 18 Procurations : 1	Pour : 19 Contre : Abstention :

**2015\_1\_10 : Création d'un poste de rédacteur territorial dans le cadre d'un avancement de grade**

Vu l'arrêté du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot fixant la liste d'aptitude donnant accès au grade de rédacteur territorial par voie de promotion interne, en date du 15 décembre 2014.

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées par le service administratif de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi de rédacteur territorial.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **décide** la création, à compter du 15 janvier 2015, d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial,

- **précise** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice et que le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité devra être complété en ce sens.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 18 Procurations : 1	Pour : 19 Contre : Abstention :

## 2015\_1\_11 : Questions diverses

### 2015\_1\_11\_1 : Schéma triennal d'évolution de l'offre scolaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un protocole d'accord soumis à l'approbation de la Rectrice d'Académie, du Préfet, du Président de l'Association des Maires, les députés, les sénateurs, le Président du Conseil général du Lot et l'Inspecteur d'Académie (DASEN) qui a pour principal objectif d'établir les principes directeurs pour l'élaboration pluri annuelle du schéma territorial scolaire.

Sur ce dernier point, Monsieur le Maire précise les principaux critères qui seront croisés :

- Caractère rural de la commune, classement en zone de revitalisation rurale
- Classement en zone de montagne
- Evolution de la démographie scolaire
- Isolement de la commune et conditions d'accès
- Conditions de scolarisation (avis de la commission de sécurité, adaptation des locaux, restauration)
  - Réseaux des transports scolaires
  - Infrastructure d'accueil de la petite enfance
  - Possibilités de mutualisation des moyens
  - Création de postes à profil
  - Organisations scolaires adaptées par cycles, ou différemment
  - Sectorisation, à l'adresse ou par secteur
  - Dynamique territoriale, intercommunalité

Monsieur le Maire propose de monter un petit groupe de travail autour de Madame ALEMANNI adjointe en charge des affaires scolaires pour débattre autour de ce protocole.

Mesdames ALEMANNI, QUEYREL, CUBAYNES, CALVO, GARRIGUES ainsi que Monsieur PRADAYROL se portent volontaires pour constituer ce groupe de travail et en faire rapport lors d'un prochain conseil municipal.

### 2015\_1\_11\_2 : Local pour accueil de jour départemental

Le Service des Droits des Femmes et de l'Egalité (SDFE) vient d'obtenir de son Ministère fin novembre la confirmation d'un "accueil de jour" départemental ...et de son financement.

La création et le fonctionnement de ce nouveau service viennent d'être confiés, dans la foulée, à l'association « Pause aux Filaos » avec comme objectifs :

- Une obligation de mission départementale pour l'accueil de jour
- Des ateliers uniquement réservés aux mères
- La prise en charge dissociée des enfants par rapport aux ateliers des mères.

« Pause aux Filaos » sollicite la commune dans l'urgence pour le prêt d'un local à aménager dès le 5 Janvier sachant que la Région et le Département ont prévu une visite le 28 janvier.

Nous avons fait le tour de nos possibilités et nous sommes tombés d'accord sur le principe de l'appartement au dessus de la Perception.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la concrétisation de ce projet (1 emploi) accompagné d'une volonté de soutien dans le cadre d'une convention d'utilisation des locaux avec les dispositions suivantes :

- en 2015, une participation financière de démarrage minorée à 200 €/mois
- en 2016, une participation de montée en puissance minorée à 250 €/mois
- en 2017 et au-delà, participation préférentielle à 300 €/mois.

Ces montants intègrent les charges d'eau et d'ordures ménagères. Restent à la charge de « Pause aux Filaos » les charges d'électricité et de chauffage.

### **2015\_1\_11\_3 : Immeuble GIL côte de la pistoule**

Monsieur le Maire nous fait part d'un courrier émis par la famille GIL, propriétaire d'un immeuble menaçant ruine, sous le couvent, sis côte de la Pistoule.

Au vu de la durée de l'indivision, du peu de temps et de moyens de chaque membre de la famille, du ralentissement du marché de l'immobilier, la famille GIL serait prête à étudier toute proposition d'achat par la commune de cet immeuble en vue d'intégrer un projet municipal.

Monsieur le Maire propose à la commission « Aménagement du village » d'étudier cette proposition et de travailler sur une solution d'aménagement.

Fin de séance.